

AUTO-EVALUATION

Consigne : Quel est votre degré de maîtrise des 5 critères rédhibitoires et 11 engagements du référentiel à respecter dans le cadre du référencement ? Pour ce faire, merci par avance de compléter avec l'aide du « dispositif référencement CIR – CII » les 2 tableaux ci-après. Le contenu de cette auto-évaluation dûment complétée, est nécessaire à la validation de votre candidature.

1 – Les 5 critères rédhibitoires

N°	Devoirs	Dispositions et preuves associées	Fait oui - non
CR1	<p style="text-align: center;">Information</p> <p>L'organisme référencé a l'obligation d'en informer ses prospects et clients.</p>	A faire une fois le référencement obtenu	
CR2	<p style="text-align: center;">Sensibilisation</p> <p>Les acteurs du conseil en CIR-CII s'engagent à sensibiliser les entreprises clientes aux règles fiscales applicables au CIR et/ou CII (et à toutes ses évolutions) ainsi qu'à leurs obligations de conformité.</p>		
CR3	<p style="text-align: center;">Alerte</p> <p>Alerter formellement l'entreprise cliente des risques de remise en cause (totale ou partielle) du CIR et/ou du CII et de toutes leurs conséquences en cas d'insuffisances ou manquements de l'entreprise cliente constatés par l'organisme de conseil CIR-CII.</p>		
CR4	<p style="text-align: center;">Protection</p> <p>S'assurer que les acteurs du conseil CIR-CII souscrivent une assurance professionnelle couvrant l'ensemble des prestations fournies aux entreprises clientes</p>		
CR5	<p style="text-align: center;">Communication</p> <p>S'assurer que les acteurs du conseil CIR-CII s'engagent à fournir au Comité de référencement toutes les informations connues d'eux-mêmes en relation avec le bon respect de la charte et de ses pratiques</p>		

2 – Les 11 engagements

N°	Engagements	Dispositions et preuves associées	Fait oui - non
	Informations en phase pré-commerciale et commerciale		
1	- Présentation des dispositifs de financement de l'innovation et en particulier les aides publiques CIR-CII		
2	- Présentation des outils de l'administration en lien avec les aides publiques (rescrit, guide d'application – document à jour des dernières instructions fiscales et client bien informé)		
3	- Sensibilisation du client aux bonnes pratiques relative à l'obtention et la justification CIR – CII		
4	- Définition des modalités d'exécution de la prestation, des engagements réciproques, des limites, des prérequis, des modalités financières		
5	- Présentation dispositif de référencement et voies de recours auprès de la Médiation des entreprises		Applicable à partir du référencement

N°	Engagements	Dispositions et preuves associées	Fait oui - non
	Accompagnement dans l'exécution de la mission		
6	- Aide à l'identification, constitution des dossiers justificatifs en matière de CIR CII (dont la planification de la prestation)		
7	- Information du client en cas d'évolution des règles fiscales et de leurs conséquences		
8	- Respects des valeurs des acteurs du conseil vis-à-vis de leurs clients (confidentialité, transparence, devoir de conseil, alerte, loyauté, responsabilité)		

N°	Engagements	Résultats (oui – non)	Preuves associées
	Accompagnement dans l'après-mission		
9	- Soutien du client en cas de demandes de l'administration		
	Veille et contribution à l'écosystème		
10	- Participation aux travaux sur les dispositifs de financement de l'innovation		
11	- Participation à la mesure de l'efficacité du référencement	Applicable à partir du référencement	